



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 8 février 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 2 février 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau (jusqu'à 21h36), Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (arrivé à 21h16), Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau (jusqu'à 22h30), Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

#### Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michaël Quernez  
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier (à partir de 21h36)  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant (jusqu'à 21h16)  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Jean-Pierre Le Moing (à partir de 22h30)

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

### **3. PROJET D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LA RUE DE MELLAC . . . . .** **FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA** **RESERVE MINISTERIELLE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

#### Exposé :

En 2013, la Ville a mené une étude urbaine sur la haute ville avec pour objectif de redynamiser le quartier Guehenno comprenant notamment le carrefour situé entre les rues de Mellac, Thiers, Couëdic et Pont Aven.

A ce titre, la Ville a réalisé des opérations immobilières dans ce quartier et plus précisément au niveau du carrefour de la rue de Mellac et de la rue Thiers :

- en 2014, la Ville a acheté l'immeuble situé au 27 rue de Mellac au prix de 48 413€ en vue de sa démolition
- en 2016, la Ville a acheté l'immeuble situé au 1 rue du Couëdic au prix de 135 000€ en vue de sa démolition.

Ces immeubles sont répertoriés dans le diagnostic réalisé par Quimperlé Communauté au titre de la requalification du centre-ville.

D'un point de vue urbain et paysager, ce carrefour est l'entrée historique de la haute ville depuis la rue du Couëdic. Sa configuration la rend actuellement confidentielle, cette entrée n'est pas valorisée.

La reconfiguration de ce carrefour avec notamment l'aménagement d'un giratoire urbain devrait :

- fluidifier la circulation
- fluidifier et sécuriser la circulation piétonne
- rendre l'entrée du quartier lisible
- participer à la qualité urbaine du centre-ville en général
- redynamiser les commerces de la haute ville et plus particulièrement de la rue Génot, axe commercial structurant.

La Ville prévoit de démarrer les travaux de démolition des immeubles et d'aménagement de ce giratoire dès 2017 évalué à 335 000€ HT.

#### Proposition :

Afin de financer cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve ministérielle du Ministère de l'Intérieur pour financer le projet d'aménagement du carrefour situé entre les rues de Mellac, Thiers, Couëdic et Pont Aven estimé à hauteur de 518 413€.

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition des immeubles :	183 413€	Réserve ministérielle sur l'acquisition des immeubles (50%) :	91 706,50€
Démolition des immeubles :	70 000€	DETR 2017 sur les travaux (50%):	167 500€
Travaux :	265 000€	Réserve ministérielle sur les travaux (30%):	100 500€
		AUTOFINANCEMENT(30,61%) :	158 706,50€
<b>TOTAL :</b>	<b>518 413€</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>518 413€</b>

Envoyé en préfecture le 15/02/2017

Reçu en préfecture le 15/02/2017

Affiché le

ID : 029-212902332-20170208-3J-DE

Avis favorable de la commission des finances et de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 1<sup>er</sup> février 2017.

Décision :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à la majorité (1 voix contre).**

**Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.**

